

DÉLIBÉRATION N°2023-24_122
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 09 juillet 2024

5 - Affaires immobilières

Point n° 5.2 « Demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service à l'UFR SLHS »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

VU les articles R. 2124-65 et D. 2124-75-1 du code général de la propriété des personnes publique ;
VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;
VU l'arrêté du 31 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

VU l'accord de dialogue de gestion de l'UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) le 31 mai 2024.

VU l'accord de Monsieur le Directeur de l'UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) le 31 mai 2024.

Demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service (NAS) à l'UFR des Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande d'occupation, par nécessité absolue de service, du logement présenté en annexe.



Besançon, le 09 juillet 2024

La présidente de l'université

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie-Christine Woronoff'.

Marie-Christine WORONOFF

Annexe :

Annexe 5.2.1 NAS_ UFR SLHS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

Complément à la concession de logement par nécessité absolue de service

Au profit de [REDACTED], contractuel Adjoint Technique Recherche et Formation affecté à l'UFR SLHS, Université de Franche-Comté

A compter du 1^{er} décembre 2023, est concédé par nécessité absolue de service à :

[REDACTED] contractuel ATRF affecté à l'UFR SLHS de l'Université de Franche Comté

Le logement sis : 18 rue Chifflet – 25000 BESANCON

- Nombre de pièces principales (hors cuisine, salle de bains, WC) : 3
- Superficie : 65 m2
- La mise à disposition de ce logement est un avantage en nature soumis à cotisations et est imposable.
- L'UFR SLHS s'engage à délivrer un logement décent en bon état d'usage et de réparations.
- L'agent prendra les lieux dans l'état où ils se trouvent le jour de l'entrée en jouissance et s'engage à les maintenir et les restituer en bon état de réparations locatives, à moins qu'il ne prouve que les dégradations ont eu lieu par suite de vétusté, malfaçon, vice de construction ou par le fait d'une infraction.
- Il s'engage à jouir des lieux loués conformément à la destination personnelle prévue aux termes de la présente convention ;
- Il s'engage à entretenir les lieux pendant toute la durée, à réaliser les réparations locatives et les travaux d'entretien et à ne faire aucune transformation des lieux mis à sa disposition ou des équipements mentionnés au contrat dans l'accord préalable et écrit de l'UFR SLHS ;
- Il s'engage à supporter sans indemnité, quelles qu'en soient l'importance et la durée, les travaux de grosses et de petites réparations qui seraient nécessaires au maintien de l'état et de l'entretien normal des locaux loués.
- Il s'engage à avertir sans délai l'UFR SLHS de toute réparation à sa charge qui serait nécessaire.
- Il ne pourra ni sous louer, ni céder, ni échanger le logement dont il s'agit, même temporairement en totalité ou en partie,
- L'UFR SLHS se réserve le droit d'effectuer une visite annuelle dudit logement.

Fait à Besançon le 31 mai 2024 en deux exemplaires originaux.

Pour le président de l'université et par délégation
Le directeur de l'ufr des sciences du langage, de
L'homme et de la société,

L'Agent

Pour la Présidente de l'Université
et par délégation,
Le Directeur
de l'UFR des Sciences du Langage,
de l'Homme et de la Société

Pascal DUCOURNAU

FICHE DE POSTE

Composante	UFR SLHS
Intitulé du poste	Concierge / gardien
Numéro de poste	
Occupant actuel	
Quotité de travail	100 %
Niveau du poste	C
Corps	
BAP – Emploi type (le cas échéant)	G
Positionnement dans le service – Nombre de personnes encadrées	Ce poste est rattaché au service logistique de l'UFR SLHS sous la responsabilité d'un IGE. Pas de personnes à encadrer.
Définition de la fonction	Gardiennage et maintenance bâtiment
Champ des relations	Collègues du service, Enseignants, administratifs, étudiants, fournisseurs
Missions et Activités	
Mission 1	Concierge / Gardien
Activités :	Assurer le gardiennage des locaux de Mégevand, Arsenal, Canot et Griffon du lundi au samedi ainsi que lors de manifestations exceptionnelles pouvant intervenir en dehors des heures de service y compris le dimanche et jours fériés. Horaires d'une semaine type : Lundi 8 :30 à 12 :15 et de 18 :15 à 21 :30 Mardi 8 :30 à 12 :15 et de 18 :15 à 21 :30 Mercredi ... 8 :30 à 12 :15 et de 18 :15 à 21 :30 Jeudi 8 :30 à 12 :15 et de 18 :15 à 21 :30 Vendredi 8 :30 à 12 :15 et de 18 :15 à 20 :30 Samedi 7 :30 à 8 :30 et de 12 :14 à 14 :00 Le concierge / gardien se doit d'intervenir sur les urgences concernant les biens et les personnes. Gestion de l'alarme des bâtiments Gestion des containers poubelles
Mission 2	Maintenance Plomberie
Activités :	Assurer les interventions de premiers niveaux sur les installations de plomberie
Mission 3	Logistique immobilière, technique et de services
Activités :	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations courantes de premiers niveaux en maintenance bâtimentaire menuiserie, serrurerie, peinture, espace verts - Aménagement de locaux, mise à la déchetterie, déménagement, assemblage d'éléments mobiliers, tâches ponctuelles de nettoyage, transport de matériel en véhicule utilitaire, courses diverses
Compétences nécessaires	Bien connaître les différents sites de l'UFR Connaître les règles d'hygiène et sécurité Connaître les installations Savoir travailler en équipe Savoir respecter les plannings Savoir utiliser les moyens de lutte contre l'incendie Savoir prendre des initiatives (signaler les problèmes, dysfonctionnements)

Annexe 1b - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT PAR NAS

Composante	Localisation	Adresse	bâtiment /étage/gauche droite	Nb Pièces	Superficie	Fonction principale du bénéficiaire	Montant mensuel de la redevance
UFR SLHS	32 rue Mégevand 25000 Besançon	18 rue Chifflet 25000 Besançon	Batiment A RDC Chifflet	T3	65 m ²	Conciergerie	Concession de logement par nécessité absolue de service

Date : le 31 mai 2024

Signature Pour le directeur de la composante

et par délégation

Le Directeur

de l'UFR des Sciences du Langage,
de l'Homme et de la Société




Pascal DUCOURNAU

Annexe 1a - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT PAR NAS

Composante	Localisation	Adresse	bâtiment /étage/gauche droite	Nb Pièces	Superficie	Nom du Bénéficiaire	Nom, prénom, qualité des personnes occupant le logement en plus du bénéficiaire	Fonction principale du bénéficiaire	Montant mensuel de la redevance
UFR SLHS	32 rue Mégevand 25000 Besançon	18 rue Chifflet 25000 Besançon	Batiment A RDC Chifflet	T3	65 m²	[REDACTED]		Concierge	Concession de logement par nécessité absolue de service

Date : le 31 mai 2024

Signature du directeur de la composante



*Pour la Présidente de l'Université
 et par délégation,
 Le Directeur
 de l'UFR des Sciences du Langage,
 de l'Homme et de la Société*

 Pascal DUCOURNAU